

LIVRET D'ACCUEIL



ACCUEIL | PRÉSENTATION

ANNÉE SCOLAIRE 2024-2025



QU'EST-CE QU'UN RPI ?

Le regroupement pédagogique intercommunal (RPI) est une structure pédagogique d'enseignement reposant sur un accord entre plusieurs communes pour l'établissement, le fonctionnement et l'entretien d'une ou plusieurs écoles intercommunales. La participation financière de chaque commune au fonctionnement et à l'entretien de l'école ou des classes intercommunales est fixée par accord entre les conseils municipaux.

En 1976, quatre communes (Saint-Georges-de-Chesné, Saint-Jean-sur-Couesnon, Saint-Marc-sur-Couesnon et Vendel) s'étaient regroupées au sein du Syndicat intercommunal de regroupement scolaire (SIRS) afin de constituer ce regroupement pédagogique intercommunal "RPI du Couesnon".

Les quatre communes historiques sont désormais regroupées sous une commune nouvelle "Rives-du-Couesnon" (depuis le 1^{er} janvier 2019).

En 2004, la commune de la Chapelle-Saint-Aubert avait également rejoint le RPI.

Le RPI est donc aujourd'hui constitué des écoles des communes de Rives-du-Couesnon et de la Chapelle-Saint-Aubert.



LE RPI AUJOURD'HUI : QUELQUES DONNÉES CHIFFRÉES



2

COMMUNES

14

CLASSES

5

ÉCOLES

320

ÉLÈVES



LE SIRS

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE REGROUPEMENT SCOLAIRE

C'est la structure qui gère le RPI, sur le plan administratif et financier. Elle compte 10 salariés.

Le syndicat est composé de 12 élus :

- 10 de Rives-du-Couesnon issus des 4 communes historiques : Saint-Georges-de-Chesné, Saint-Jean-sur-Couesnon, Saint-Marc-sur-Couesnon et Vendel
- 2 de la Chapelle Saint-Aubert

David Lebouvier, maire de Rives-du-Couesnon, assure la présidence du SIRS.

L'ORGANISATION PÉDAGOGIQUE DU RPI À LA RENTRÉE 2024

SAINT-JEAN-SUR-COUESNON

4 classes : Maternelles et CP
Directrice : Soizick Le Roux
02 99 39 10 95

VENDEL

2 classes : Maternelles et CP
Directrice : Anne-Lise Gilson
02 99 17 10 06

SAINT-GEORGES-DE-CHESNÉ

4 classes : Élémentaires
Directeur : Éric Gressier
02 99 97 66 58

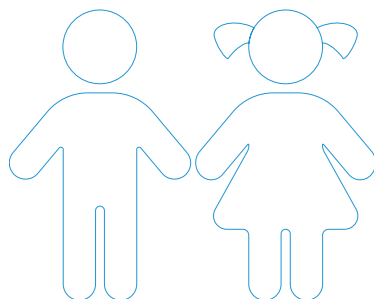
LA CHAPELLE-SAINT-AUBERT

2 classes : Élémentaires
Directrice : Marie Ihuello
02 99 18 79 34

SAINT-MARC-SUR-COUESNON

2 classes : Élémentaires
Directrice : Laura Guihard
02 99 39 15 24

Coordinatrices du RPI : Anne-Lise Gilson & Soizick Le Roux



LES ACTIVITÉS PÉDAGOGIQUES : DE LA CULTURE, DU SPORT ET DE L'ART

— NATATION

Dès le CP et jusqu'au CM2, chaque élève suit un cycle de 12 séances à l'Aquatis, la piscine de Fougères, afin d'acquérir ou de perfectionner son autonomie en natation.

— SPORT

Régulièrement et tout au long de l'année, le sport est pratiqué soit dans l'enceinte ou à proximité de l'école ou encore en se déplaçant dans les salles de sports et de motricité de Saint-Jean et de Saint-Georges.



— MUSIQUE

Grâce au partenariat avec le Conservatoire de Musique Communautaire, des professeurs musiciens interviennent dans les classes à partir de la grande section, sur des projets divers. Au fil des années, les élèves travaillent les percussions, le rythme, l'écoute, le chant choral...



Les CM sur scène à Juliette Drouet lors du festival "Les oreilles en l'air"

CLASSES DE DÉCOUVERTE

Ces séjours sont aidés financièrement par le SIRS et l'Amicale laïque.



Des projets différents chaque année pour aller découvrir la ville, le littoral, le patrimoine...

DÉPLACEMENTS DE PROXIMITÉ

Les deux cars du SIRS sont d'une grande utilité pour se rendre à des lieux de visites, de pratiques, d'échanges.



Apprendre l'histoire de Bretagne à Saint-Aubin et à Fougères



Randonner dans la vallée du Couesnon



Connaître Rennes, ses monuments, ses transports...

LES INSCRIPTIONS DE NOUVEAUX ÉLÈVES

Pour cette nouvelle rentrée 2024-2025, les écoles maternelles du RPI accueillent des élèves nés en 2020. Les enfants nés en 2022 sont accueillis sous réserve de places disponibles.

La rentrée scolaire s'effectue en septembre. Cependant, pour les élèves de très petite section (TPS), un temps d'adaptation de septembre à janvier est prévu : quelques matinées ou journées sont organisées de manière régulière pour une meilleure intégration des enfants au groupe classe.

L'inscription se fait d'abord dans l'une des mairies de Rives-du-Couesnon ou de la Chapelle Saint-Aubert (celle de son domicile de préférence) ; merci de vous munir de votre livret de famille lors de ce premier contact et d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois.

Vous contactez ensuite la direction de l'école où devrait être scolarisé votre enfant afin de fixer un rendez-vous pour finaliser l'admission et faire la visite de l'école avec l'enfant ; lors de ce rendez-vous, il est nécessaire de se munir du carnet de santé de l'enfant, du certificat de radiation et du certificat d'inscription délivré récemment par la mairie.

LES HORAIRES DE CLASSE

Les horaires de classe des enfants pour les écoles de la Chapelle, St-Georges, St-Marc et Vendel sont les suivants : lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9h00 à 12h15 et de 13h45 à 16h30.

Pour les enfants fréquentant l'école de St-Jean, les horaires sont les suivants -le temps des travaux de restructuration de l'école : lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h45 à 12h00 et de 13h45 à 16h30.

LE SERVICE DE TRANSPORT AU SEIN DU RPI

— FONCTIONNEMENT

Le SIRS assure un service de transport composé de 2 cars qui lui appartiennent. Ils sont utilisés :

- > pour le ramassage transport des enfants d'école à école ;
- > pour les déplacements vers les salles de sports ;
- > pour les sorties scolaires.

— CIRCUITS DE CARS

Afin d'assurer le transfert des enfants d'école à école, 2 circuits différents sont organisés avant chaque rentrée scolaire de septembre.

Ces circuits ainsi que les horaires de passage sont consultables dans les mairies de Rives-du-Couesnon et celle de la Chapelle-Saint-Aubert.

Ils sont également mis en ligne sur les sites internet des 2 communes.

Pendant les temps d'attente des cars à l'extérieur de l'école, les enfants sont sous la responsabilité des parents.

— PRISE EN CHARGE ET RÈGLEMENT

Le transport scolaire est majoritairement pris en charge par Fougères Agglomération et le SIRS.

Néanmoins, une contribution est demandée à toutes les familles pour permettre d'aider au financement des sorties scolaires et aux rémunérations des personnels d'accompagnement dédiés au ramassage scolaire.

Pour simplifier la gestion de la facturation et l'organisation des sorties scolaires, il a été fait le choix de mutualiser la participation des familles sur l'ensemble des élèves et sur l'ensemble de la scolarité (de la petite section au CM2).

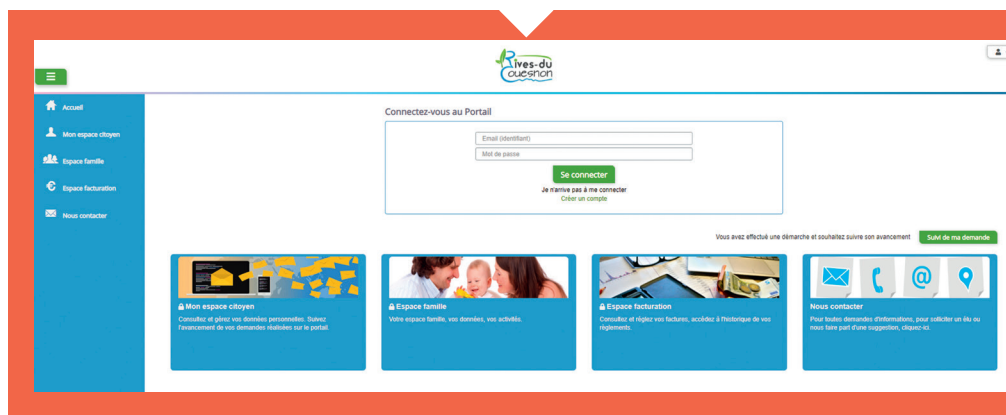
L'avis de somme à payer correspondant, transmis par la Trésorerie de Fougères, vous parviendra courant février 2025.



Transport scolaire

Pour l'année scolaire 2024-2025, le coût sera réactualisé au début de l'année 2025.

LE PORTAIL FAMILLE



Toutes les familles ont **l'obligation d'inscrire leur(s) enfant(s) sur le portail famille dès lors qu'ils utilisent les services périscolaires (garderie et restauration collective).**

L'accès au compte personnel de la famille se fait à partir d'un identifiant strictement personnel communiqué au dépôt du dossier d'inscription. Cet identifiant peut être transmis par courrier ou mail, sur demande auprès de **Annie-France Nicolle**, coordinatrice aux affaires scolaires à la mairie de Rives-du-Couesnon (tél 02 99 39 66 67 ou courriel : enfance-jeunesse@rivesducouesnon.fr).

Les inscriptions à la cantine devront être effectuées le mercredi soir minuit dernier délai pour la semaine suivante. Pour les inscriptions au service de garderie, un délai de 48h à l'avance pour les réservations sera obligatoire pour les arrivées prévues entre 7h00 et 7h30.

En cas d'absence de votre enfant pour maladie, vous avez la possibilité d'effectuer une demande d'absence sur le portail famille jusqu'à 8h00 le jour J, afin de ne pas être facturé. Un certificat médical n'est pas nécessaire, seule l'annulation avant 8h00 sera prise en compte.

LA RESTAURATION SCOLAIRE

Chaque commune dispose de sa cantine scolaire.

Le prix du repas est fixé à 4,35 € pour les enfants et à 5,35 € pour les adultes pour l'année scolaire 2024-2025 pour la fréquentation des cantines de [Rives-du-Couesnon](#).

La facturation est effectuée mensuellement par la commune de l'école dans laquelle l'enfant est scolarisé. Chaque commune propose le paiement de ces factures par prélèvement automatique. Si cela vous intéresse, merci de vous présenter dans la mairie de scolarisation de votre enfant, muni d'un RIB/IBAN et de signer le mandat de prélèvement SEPA.

Si votre enfant est malade et absent de l'école, vous devez contacter la direction de l'école où est scolarisé votre enfant avant 9h. Il vous faut également effectuer une demande d'absence sur le portail famille avant 8h00.

En cas de non inscription au service de cantine scolaire, via le portail famille, le repas sera facturé 8,70 €.

Cantine de la Chapelle-Saint-Aubert :

- un certificat d'inscription aux services périscolaires est en ligne ;
- le repas est facturé 4,25 € ; une augmentation des tarifs du prestataire étant annoncée, ce tarif pourra évoluer légèrement en cours d'année scolaire ;
- toute modification est à transmettre à la mairie de la Chapelle la veille avant 10h.

LA GARDERIE SCOLAIRE

— FONCTIONNEMENT

Chaque commune dispose de son propre service de garderie, avant et après la classe. Le lieu de garderie est déterminé par le lieu de résidence.

Pour le règlement de ce service, le prélèvement automatique est également proposé. Afin de le mettre en place, merci de vous adresser à la mairie de votre domicile.

La commune de [Rives-du-Couesnon](#) accepte également les chèques CESU (se rapprocher directement de la Trésorerie).

— AIDE AUX DEVOIRS ET ACTIVITÉS

La commune de [Rives-du-Couesnon](#) met en place des activités à thèmes, et un accompagnement aux devoirs peut être proposé sur le temps de garderie, en fin de journée, dans certaines écoles.

— HORAIRES D'OUVERTURE ET COÛTS

Les 4 services de garderie scolaire de [Rives-du-Couesnon](#) sont ouverts :

- > **le matin de 7h30 à 8h45** : 0,40 € le quart d'heure (gratuit de 8h45 à 9h) ;
- > **le soir de 16h45 à 19h** : 0,40 € le quart d'heure (gratuit de 16h30 à 16h45) ;
- > **le soir après 19h** : 5 € par quart d'heure entamé et par famille.

En cas de réservation de la garderie entre 7h00 et 7h30, et que l'enfant ne s'y présente pas, chaque quart d'heure réservé sera facturé 2,50 €.

— PETIT DÉJEUNER

Le matin, pour les enfants qui arrivent en garderie entre 7h00 et 7h45, il est possible de prévoir “un petit déjeuner” pour votre enfant, s’il n’a pas eu la possibilité de le prendre avant son départ de la maison.

À noter toutefois qu’il doit s’agir d’un petit déjeuner succinct et facile à manger pour votre enfant.

Les boissons chaudes ne sont pas autorisées. Le petit déjeuner doit être apporté dans une boîte fermée.

À la Chapelle-Saint-Aubert, le fonctionnement est identique ; le coût est différent : 0,75 € la demi-heure entamée entre 7h et l’arrivée du 1^{er} bus. Gratuité le matin après l’arrivée du 1^{er} bus et le soir jusqu’au départ du 2^e bus. 0,75 € la demi-heure entamée entre 17h et 19h puis 5 € par 1/4 d’heure entamé et par famille après 19h.

Prévenir le personnel de La Chapelle 48h à l’avance si vous souhaitez déposer votre enfant avant 8h15 ou venir le chercher après 18h.

LE CONSEIL D'ÉCOLE

Le conseil d'école se réunit pour prendre les décisions concernant la vie de l'école puis adopter et valider les projets pédagogiques.

Il est composé :

- > des enseignants des écoles,
- > des élus du SIRS,
- > des parents d'élèves élus,
- > du DDEN (délégué départemental de l'éducation nationale),

Il y a un conseil d'école par trimestre. Il est présidé par le directeur ou la directrice de l'école qui accueille la réunion du conseil.

Deux conseils à l'échelle du RPI se tiennent tous les ans : ils regroupent alors l'ensemble des membres.

Un conseil d'école intermédiaire se tient indépendamment sur chaque école au second trimestre.

L'ASSOCIATION INDÉPENDANTE DES PARENTS D'ÉLÈVES (AIPEL)

L'association indépendante des parents d'élèves du RPI du Couesnon est une association loi 1901 ouverte à tous les parents d'enfants scolarisés sur le RPI.

Elle regroupe les représentants des parents d'élèves élus (1 titulaire et 1 suppléant par classe) qui participent aux conseils d'école.

Les élections des représentants de parents d'élèves ont lieu chaque année au mois d'octobre.

L'association propose :

- > de faciliter les échanges entre les parents, les enseignants et le SIRS,
- > de contribuer à l'amélioration continue des conditions de la vie scolaire des élèves du RPI.

Les parents d'élèves se réunissent régulièrement pour échanger sur les sujets d'actualité de l'école et portent des propositions aux conseils d'école.

L'AMICALE LAÏQUE DES PARENTS D'ÉLÈVES

L'Amicale laïque du RPI du Couesnon est une association de parents bénévoles, ouverte à tous. Elle a pour rôles de créer du lien au sein du RPI et de récolter des fonds pour participer au financement des voyages et sorties scolaires des élèves du RPI.

Diverses actions et évènements sont menés tout au long de l'année scolaire : fête de Noël, fête des écoles, vente de chocolat, loto... L'ensemble des bénéfices est intégralement reversé aux écoles du RPI du Couesnon dans le but de soulager la participation financière des familles lors des voyages scolaires et diverses sorties pédagogiques.

L'association compte une dizaine de bénévoles actifs composant une équipe dynamique épaulés par les équipes pédagogiques des écoles du RPI du Couesnon ainsi que par les élus de Rives-du-Couesnon et de La Chapelle-Saint-Aubert.

L'Amicale a néanmoins l'ambition d'accueillir de nouveaux bénévoles, car œuvrer collectivement nous permet d'offrir des manifestations de qualité.

N'hésitez pas à prendre contact avec nous :

Contacts

- > Par courriel à : amicalelaiequcouesnon@gmail.com
- > Retrouvez-nous également sur notre page Facebook ! ("amicaledurpi")

Nous vous attendons nombreux lors de nos prochains rendez-vous !

L'ACCUEIL DE LOISIRS SANS HÉBERGEMENT (ALSH)

Fonctionnement

Deux ALSH sur le territoire :

- > **Les mercredis scolaires** : deux sites accueillent les enfants : St-Georges et St-Jean ;
- > **Pendant les vacances scolaires** : ouverture d'un seul site à St-Jean.

Leur organisation est assurée par la commune de Rives-du-Couesnon.

Inscriptions

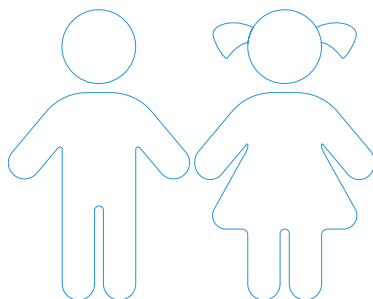
Les inscriptions sont possibles auprès de la direction dans la limite de la capacité d'accueil : alsh@rivesducouesnon.fr

Renseignements

Renseignements possibles par téléphone le lundi de 9h à 12h ou sur le temps d'ouverture des ALSH entre 9h et 17h.

Contact : Alice Nouvel au 06 07 24 13 46

Ou par mail : alsh@rivesducouesnon.fr



Mairies

RIVES-DU-COUESNON

Tél. 02 99 39 12 57

Courriel : mairie@rivesducouesnon.fr

Site internet : <https://www.rivesducouesnon.fr/>

Mairie annexe St-Jean

Marina Rebillon, secrétaire de mairie

Tél. 02 99 39 12 57

Mairie annexe St-Georges

Évelyne Boduin, secrétaire de mairie

Tél. 02 99 97 61 85

Mairie annexe St-Marc

Évelyne Boduin, secrétaire de mairie

Tél. 02 99 39 12 54

Mairie annexe Vendel

Julie Duval, secrétaire de mairie

Tél. 02 99 97 62 39

LA CHAPELLE ST-AUBERT

Boris Carer, responsable des affaires scolaires

Tél. 02 99 98 82 44

Courriel : la.chapelle.saint.aubert@orange.fr

Site internet : <https://www.lachapellesaintaubert.fr>

SIRS

Le secrétariat du SIRS est tenu par **Annie-France Nicolle**

Mairie de Rives-du-Couesnon

4, rue Nationale - Saint-Jean-sur-Couesnon

35140 Rives-du-Couesnon

Tél. 06 37 98 17 11

Courriel : enfance-jeunesse@rivesducouesnon.fr

Écoles

St-Jean

Soizick Le Roux, directrice d'école (maternelles et CP)

Tél. 02 99 39 10 95

Courriel : ecole.0351929g@ac-rennes.fr

Vendel

Anne-Lise Gilson, directrice d'école (maternelles et CP)

Tél. 02 99 17 10 06

Courriel : ecole.0350669m@ac-rennes.fr

St-Georges

Éric Gressier, directeur d'école (élémentaires)

Tél. 02 99 97 66 58

Courriel : ecole.0351681m@ac-rennes.fr

St-Marc

Laura Guihard, directrice d'école
(élémentaires)

Tél. 02 99 39 15 24

Courriel : [ecole.0350517x@ac-
rennes.fr](mailto:ecole.0350517x@ac-rennes.fr)

La Chapelle St-Aubert

Marie Ihuello, directrice d'école
(élémentaires)

Tél. 02 99 18 79 34

Courriel : [ecole.0352694n@ac-
rennes.fr](mailto:ecole.0352694n@ac-rennes.fr)

Agents de service de garderie

Saint-Georges

Maryse Triquet

Tél. 02 99 97 66 58 (n° école)

Saint-Jean

Estelle Patrel

Tél. 02 99 39 29 10 (n° garderie)

Saint-Marc

Noëla Laurent

Tél. 07 56 37 87 65 (n° garderie)

Vendel

Annabelle Delamarche

Tél. 02 99 97 53 72 (n° garderie)

La Chapelle St-Aubert

matin : **Corinne Bretonnière**

Tél. 06 02 28 65 01

soir : **Nelly Lécrivain**

Tél. 06 58 72 46 26

AIPEL

La présidence est assurée par
Carlyne Trianon

Courriel : rpe.couesnon@gmail.com

Facebook : [aipelrpiducouesnon](https://www.facebook.com/aipelrpiducouesnon)

Blog : [http://aipel-couesnon.
overblog.com/](http://aipel-couesnon.overblog.com/)

Amicale laïque

La présidence est assurée par
Sandrine Decorbin (*changement à
la rentrée de septembre 2024*)

Courriel : [amicalelaiequcouesnon@
gmail.com](mailto:amicalelaiequcouesnon@gmail.com)

Page Facebook : [https://www.
facebook.com/amicaledurpi](https://www.facebook.com/amicaledurpi)

ALSH Rives-du-Couesnon

Alice Nouvel, directrice

Tél. 06 07 24 13 46

Courrier : alsh@rivesducouesnon.fr



Rives du
ouesnon

